

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ERSTEIN ZAC EUROPE	(1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ERSTEIN	(2)

Numéro SIRET : 21670130000131

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE ERSTEIN COLLECTIVITES

M14

Budget Primitif	(3)
voté par nature	

Année 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	SO
B - Modalités de vote du budget	

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	

B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	

III. Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	SO
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	SO
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	SO
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	SO
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	SO
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	SO
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	SO
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	SO
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	SO
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	SO
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	SO
A4 - Etat des provisions	SO
A5 - Etalement des provisions	SO
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)	SO
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)	SO
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)	SO
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)	SO
A8 - Etat des charges transférées	SO
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	SO

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	SO
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	SO
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	SO
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	SO
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	SO
B1.6 - Etat des engagements reçus	SO
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	SO
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	SO
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	SO
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	SO

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	SO
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	SO
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	SO
C3.2 - Liste des établissements publics créés	SO
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	SO
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	SO

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	SO
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice ay au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 339 000,00	3 339 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 339 000,00	3 339 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 338 000,00	3 338 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 338 000,00	3 338 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 677 000,00	6 677 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	694 600,00	0,00	3 145 000,00	3 145 000,00	3 145 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des dépenses de gestion courante		694 600,00	0,00	3 145 001,00	3 145 001,00	3 145 001,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	999,00	999,00	999,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		695 600,00	0,00	3 146 000,00	3 146 000,00	3 146 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	163 200,00		192 000,00	192 000,00	192 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		164 200,00		193 000,00	193 000,00	193 000,00

TOTAL		859 800,00	0,00	3 339 000,00	3 339 000,00	3 339 000,00
--------------	--	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00

=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 339 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	858 800,00		3 338 000,00	3 338 000,00	3 338 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		859 800,00		3 339 000,00	3 339 000,00	3 339 000,00

TOTAL		859 800,00	0,00	3 339 000,00	3 339 000,00	3 339 000,00
--------------	--	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00

=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 339 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-3 146 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	858 800,00		3 338 000,00	3 338 000,00	3 338 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	858 800,00		3 338 000,00	3 338 000,00	3 338 000,00

TOTAL	858 800,00	0,00	3 338 000,00	3 338 000,00	3 338 000,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 338 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	695 600,00	0,00	3 146 000,00	3 146 000,00	3 146 000,00
Total des recettes d'équipement		695 600,00	0,00	3 146 000,00	3 146 000,00	3 146 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		695 600,00	0,00	3 146 000,00	3 146 000,00	3 146 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	163 200,00		192 000,00	192 000,00	192 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		163 200,00		192 000,00	192 000,00	192 000,00

TOTAL		858 800,00	0,00	3 338 000,00	3 338 000,00	3 338 000,00
--------------	--	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00

=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 338 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-3 146 000,00
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 145 000,00		3 145 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00		1,00
67	Charges exceptionnelles	999,00	0,00	999,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		192 000,00	192 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 146 000,00	193 000,00	3 339 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 339 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	3 338 000,00	3 338 000,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	3 338 000,00	3 338 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 338 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		3 338 000,00	3 338 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		1 000,00	1 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	3 339 000,00	3 339 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 339 000,00
---	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 146 000,00	0,00	3 146 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	192 000,00	192 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 146 000,00	192 000,00	3 338 000,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
---	-----------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	3 338 000,00
---	--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	694 600,00	3 145 000,00	3 145 000,00
6015	Terrains à aménager	665 600,00	2 175 000,00	2 175 000,00
6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	24 000,00	70 000,00	70 000,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	5 000,00	900 000,00	900 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1,00	1,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	0,00	1,00	1,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		694 600,00	3 145 001,00	3 145 001,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	999,00	999,00
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	1 000,00	999,00	999,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		695 600,00	3 146 000,00	3 146 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	163 200,00	192 000,00	192 000,00
7133	Var.en-cours Prod. de biens	163 200,00	192 000,00	192 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		163 200,00	192 000,00	192 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		164 200,00	193 000,00	193 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	859 800,00	3 339 000,00	3 339 000,00
---	-------------------	---------------------	---------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 339 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00

042	Opérat* ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00
7133	Var.en-cours Prod. de biens	858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section. (9)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
796	Transferts de Ch. financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		859 800,00	3 339 000,00	3 339 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	859 800,00	3 339 000,00	3 339 000,00
---	------------	--------------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 339 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n° ... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00
3351	Terrains	807 500,00	2 327 000,00	2 327 000,00
3354	Etudes et prestations de Serv.	43 500,00	103 200,00	103 200,00
3355	Travaux	6 800,00	906 800,00	906 800,00
33581	Frais accessoires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00
			+
		RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
			+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
			=
		TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	3 338 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	695 600,00	3 146 000,00	3 146 000,00
1641	Emprunts en Euros	695 600,00	3 146 000,00	3 146 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		695 600,00	3 146 000,00	3 146 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		695 600,00	3 146 000,00	3 146 000,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat*ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	163 200,00	192 000,00	192 000,00
3351	Terrains	141 900,00	152 000,00	152 000,00
3354	Etudes et prestations de Serv.	19 500,00	33 200,00	33 200,00
3355	Travaux	1 800,00	6 800,00	6 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		163 200,00	192 000,00	192 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		163 200,00	192 000,00	192 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		858 800,00	3 338 000,00	3 338 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00 a	0,00	0,00 b	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00 c	0,00 d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.